

LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUIN 2014



Etaiet présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Mickael BESSERVE (arrive en retard à 20h23)
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS
- ◆ Roland VIALIS

Etait absent :

- ◆ Damian WALSH (procuration à Jean-François Marcheix)

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation des délégués locaux au CNAS, 1 élu et 1 agent
3. Régularisation suite au dernier reclassement de la voirie communale (délibération du 20.01.2014)
4. Adoption des nouveaux rythmes de travail à l'école communale et validation des Temps d'Activités Périscolaires
5. Validation des conclusions de l'étude de diagnostic assainissement
6. Point sur la visite du village de Villevieille
7. Information suite à réunion de la section de Villevieille
8. Point sur les travaux réalisés, à prévoir et sur la gestion communale
9. Questions diverses

La séance débute à 20h .

- Nomination d'un secrétaire de séance : MOUTARDE Josiane

Dans un premier temps, Frédéric SABY propose de voter une motion présentée par l'Association des Maires de France (AMF), association pluraliste à laquelle notre commune est adhérente. Cette motion vise à dénoncer les nouvelles dispositions gouvernementales relatives à l'importante et inquiétante diminution des dotations de fonctionnement aux collectivités territoriales.

En effet, l'AMF nous informe que la baisse des subventions annoncée est de 30 % entre 2014 et 2017, soit environ 28 000 000 €.

La motion demande également l'arrêt immédiat des transferts de charges aux collectivités territoriales.

A l'unanimité, cette motion est adoptée.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués locaux au CNAS (1 délégué des agents et 1 délégué des élus)

Le maire propose 2 candidates, Josette CHANTERANNE pour les agents et Christelle MONNET pour les élus.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

3. Régularisation suite au dernier reclassement de la voirie communale

A la suite du reclassement communal réalisé en 2013, la délibération du 20/01/2014 avait fait paraître un total de 38 839 mètres de voirie communale après un ajout de 4 710 mètres. Mais il s'avère qu'une erreur de calcul avait été faite et, qu'en réalité, notre commune dispose d'une longueur de voirie classée de 39 994 mètres.

La régularisation est adoptée à l'unanimité.

4. Adoption des nouveaux rythmes de travail à l'école communale et validation des Temps d'Activités Périscolaires

Les nouveaux rythmes scolaires sont obligatoires à la rentrée de septembre 2014. Il y aura 5 jours d'école soit 24 heures de cours scolaires et 3 heures de TAP (temps d'activités péri-éducatives) par semaine.

Ces 3 heures de TAP ne sont pas obligatoires pour les enfants, cependant chaque enfant inscrit en début d'année devra être présent toute l'année.

Ce nouveau dispositif reste gratuit pour les parents et une aide de 50 € par enfant et par an sera reversée à la commune en dédommagement des nouvelles charges de salaire occasionnées à cet effet.

L'animation de ces TAP sera gérée par la Communauté de Communes qui en assure le financement.

Nous devons mettre en place une garderie le mercredi de 12h à 12h30.

Au-delà de cette heure, les enfants restants à l'école seront pris en charge par un ramassage scolaire via le Centre de Loisirs de Pontgibaud pour l'après-midi. Il conviendra aux parents de fournir un repas tiré du sac pour chaque enfant.

Le coût de ce transport sera à la charge des parents qui devront cependant aller chercher leur enfant à Pontgibaud en fin de journée.

La garderie reste inchangée soit à compter de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

Deux enfants de notre commune vont à l'école de Bromont-Lamothe puisque la garderie ne débute pas assez tôt. A l'avenir, il faudra se poser la question de savoir s'il faut débiter plus tôt en fonction des demandes.

Les nouveaux rythmes scolaires et les Temps d'Activités Péri-éducatives sont adoptés à l'unanimité.

Ci-dessous : Tableau de répartition des temps scolaires

ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

RPI ST JACQUES D'AMBUR / LA GOUTELLE

		LA GOUTELLE					SAINT JACQUES D'AMBUR					
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
		CLASSE					8H30	CLASSE				
9H00												
		REPAS					11H30	REPAS				
12H00												
		CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE	CLASSE	TAP		TAP	CLASSE	
13H30												
		CLASSE	TAP		CLASSE	CLASSE	CLASSE	CLASSE		CLASSE	CLASSE	
15H00												
		CLASSE					16H00	CLASSE				
16H30												

5. Validation des conclusions de l'étude de diagnostic assainissement

L'entreprise EGIS EAU a effectué le diagnostic de l'assainissement de notre bourg. L'objectif était de déceler les fuites dans le réseau et de définir un programme de travaux à réaliser dans les années à venir.

Conclusion : Le réseau d'assainissement date de 1970. La station est vétuste et ancienne. Il est préconisé son remplacement à l'horizon 2018. Une bien trop grande quantité d'eau pluviale se déverse dans le réseau d'assainissement (mauvais état du réseau, raccordements non conformes...). Cela représente 58 % des eaux parvenant à la station soit une trop forte proportion pour les capacités de traitement de la station. Il y a aussi plus d'habitations et donc plus d'eaux usées générées dans le bourg.

Par temps sec, les rejets de la station sont satisfaisants, par contre par temps de pluie, ils sont de mauvaise qualité. Il faut également mettre en place un règlement d'assainissement.

Travaux préconisés : Construction d'une nouvelle station en lieu et place de l'ancienne, remplacement des conduites défectueuses et des bouches d'égouts, raccordement du Montôt etc...

Coût total estimé : 998 000 € HT

Subventions estimées (Agence de l'Eau et Conseil Général) : 396 320 € HT

Suggestion de Mickaël Besserve : en même temps que ces travaux, il propose de prévoir l'enfouissement de l'électricité et du téléphone de la RD 941.

Proposition de Jean-François Marcheix : voir s'il existe une aide européenne ?

Il est urgent de prévoir le début de la phase de travaux dès 2015.

Concernant le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), le bilan dressé par l'opérateur ayant effectué le contrôle des installations d'assainissement des particuliers dans les villages en 2012 (sté SAUR) est insuffisant. Il doit retravailler pour apporter plus de précision en ciblant les « points noirs ».

Sur la base de ce bilan, la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans envisage de proposer une aide aux particuliers qui feraient réaliser des travaux de mise en conformité de leur installation (uniquement celles ciblées comme « point noir »). Cette aide viendrait s'ajouter à celle de l'agence de l'eau et du conseil général ce qui pourrait représenter jusqu'à 80% sur un montant maximum de dépenses de 7 000 € HT par ouvrage à réhabiliter.

On peut également étudier la possibilité de faire un groupement de commandes pour vider les fosses septiques afin de diminuer le coût de chacun.

Vote : Acceptation des conclusions du diagnostic assainissement à l'unanimité.

6. Visite du Village de Villevieille

Réunion dans le village près du lavoir le samedi 14 juin au matin, puis visite du village par petits groupes pour faire l'état des lieux.

- A la sortie du village en allant sur Le Buchelier, la route est étroite, il n'existe pas d'accotement. Pour sécuriser le trafic, il est proposé de remblayer le fossé avec de la pouzzolane et éventuellement poser un drain afin que les véhicules puissent se croiser (environ 300 m).

Plusieurs devis ont été demandé :
- Lyaudet
- Coudert
- Phélinas
- SPL Beauregard Vendon : 4800 € HT

Jean-François Marcheix demande s'il est possible de passer ces frais en amende de police, ce serait peut-être subventionnable à 50% par le Conseil Général.

- La mare du village est embroussaillée et se déverse chez Mr Tournaud : il faudrait inverser le sens (720€ HT). Le fossé ira toujours sur le chemin des Queyrias. Cette mare a été nettoyée par les employés municipaux le 23 juin dernier.
- Il est demandé de mettre 2 panneaux de signalisation (30km/h) : 42 € le panneau

Mickaël Besserve et Mathieu Thomas souhaitent qu'ils soient conviés à ces visites : il n'y a aucun inconvénient à cela (pour Villevieille, Frédéric Dugout en avait eu connaissance).

7. Réunion de la section de Villevieille

Rappel de la nouvelle réglementation : La notion de membre d'une section se substitue à celle d'ayant droit. Sont considérés comme membres d'une section, les habitants de la section ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section, c'est-à-dire leur résidence principale. Les membres doivent être majeurs et inscrits sur la liste électorale de la commune.

La section de Villevieille regroupe le village de Villevieille ainsi que la partie gauche (en venant de La Goutelle) des villages de Fontêtes et de La Ganne.

Fin 2013, le chemin des Queyrias a été élargi et empierré entre les anciens bâtiments des mines et le tournant de Salmondèche alors même qu'il s'agit d'un chemin d'exploitation privé qui appartient aux riverains donc l'entretien leur revient.

Le devis des travaux réalisés par l'entreprise Besançon se montait à 13 835 € HT. Les travaux ont été décidés en petit comité sans consultation des membres de la section. Il a été dit à certains que les travaux étaient financés par la vente de bois.

Rappel : Après la seconde guerre mondiale, l'Etat a accordé un crédit gratuit appelé Fond Forestier National (FFN) à certaines sections pour replanter des forêts. Le principe de remboursement de ce crédit est le suivant : lors d'une vente de bois, 50% du montant de la vente est reversé au FFN pour le remboursement de la dette auquel il faut ajouter 10% de frais garde à l'Office National des Forêts qui assure la gestion de la forêt, détermine les coupes et organise les ventes. Le reste revenant à la section (soit 40%).

Pour la section de Villevieille, la dette FFN était de 53 389 €.

Depuis les plantations, Il n'y a eu qu'une seule vente de bois pour la somme de 16 658 € en 2008, soit la moitié pour Villevieille et l'autre pour le Buchelier (les deux sections étant réunis pour la gestion de leurs forêts par l'ONF).

Le remboursement de la dette FFN a été de 8 329 €, les frais de garde de 1 665.80 €, 6 663.20 € restant à partager entre Villevieille et Le Buchelier (50/50).

A ce jour, il reste donc 3 331,60€ dans la caisse de Villevieille alors qu'elle doit 13 335 € HT à l'entreprise Besançon ayant réalisée les travaux. La commune ayant été engagée dans le devis par l'ancienne équipe municipale, nous devons régler la somme de 10 000 € sur le budget municipal. Ce paiement se fera malheureusement au détriment d'autres travaux nécessaires dans notre commune.

Lors de la prochaine vente de bois(2015-2016), il serait logique que la partie de la vente revenant à la section de Villevieille soit reversée à la commune.

Cette proposition sera faite lors de la prochaine réunion de la section de Villevieille qui devrait se dérouler à l'automne.

D'autre part, à compter de 2015, chaque section devra avoir un budget qui sera annexé au budget municipal.

8. Travaux à réaliser et à prévoir-Gestion communale

Nouvelle école :

Il reste encore à poser un grillage afin de fermer l'enceinte de l'école et casser le muret avec retour qui touche le préau. L'accès à l'arrière du bâtiment se fera par l'intérieur pour les enfants.

Travaux supplémentaires à prévoir : Mise en place d'un portillon (894 €) pour accéder derrière le bâtiment, mettre un limiteur d'ouverture de porte (475 €).

Deux écrans numériques interactifs sont prévus pour la somme de 10 000 € : une subvention de 5 000 € à été accordée par la sénatrice Michèle André avec le concours du Sénateur Jacques Magner rencontré par l'équipe municipale.

La réception partielle des travaux est prévue le 27 juin à 9h30 et le déménagement le 7 juillet.

L'engazonnement est prévu à l'automne. Laurent Meunier a proposé, à juste titre, de finir le seuil extérieur dès que les travaux extérieurs seront terminés.

Ancienne école :

Elle va désormais servir pour la garderie et de salle de motricité. Compte tenu du nombre d'enfants, nous devons créer une issue de secours avec une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite afin de se mettre en conformité avec les règles de sécurité et d'accessibilité.

Monuments aux Morts :

Les travaux de réfection ont été donnés à l'entreprise BORRO pour la somme de 2 500€ subventionnable par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) à hauteur de 20% (pas de Tva sur ces travaux).

Il est prévu le remplacement de toutes les plaques en granit avec l'inscription des noms, la réfection des joints et la mise en place d'une nouvelle plaque « A la mémoire des combattants 1939/1945 et APG, Indochine 1946/1954 et AFN 1952/1962 ».

Les travaux doivent être faits la deuxième quinzaine de septembre.

Gestion communale :

Notre commune adhère au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour gérer les carrières des agents communaux.

Josette Chanteranne, Marie-Jeanne Labonne et Frédéric Saby ont été reçus au Centre de Gestion afin de faire le point sur les contrats des employés municipaux.

Il y aura un nouveau calcul du nombre d'heures en fonction des contrats de travail.

Pour un temps plein, le temps de travail est de 1607 h/an soit 35h/semaine.

Une mise en place de planning de travail et de demande de congé est nécessaire.

Suite à un entretien avec Mme Jouberton, Adjudant-Chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 63), il en ressort que, dans le cadre d'une convention avec ce service, nous pourrions bénéficier d'une réduction annuelle d'environ 700 € de la cotisation communale au SDIS. Pour cela, il faudrait que nous procédions au recrutement d'un agent communal également pompier volontaire au centre de secours de La Goutelle.

De plus, le SDIS63 pourrait également financer le permis poids lourd de cet agent (coût environ 2000 €).

La convention SDIS est également cumulable avec le dispositif « emploi d'avenir (contrat de 3 ans) » : personne de moins de 26 ans, sans diplôme et sans emploi.

Un point sur l'implantation des bornes à incendie est en cours : il doit y avoir une borne tous les 400 m (1500 € la borne). La SAUR doit nous faire part du débit de chacune d'entre elle.

Il faudrait prévoir 2 employés communaux à temps plein car il a beaucoup de travail.

Roland Viallis propose de louer une balayeuse (environ 800 € HT/jour) : peut-être voir la mutualisation avec d'autres communes.

Il a été acheté du matériel aux employés communaux : une meuleuse, 2 tréteaux de qualité pro, des vêtements de travail et un brûleur thermique.

Dés herbant : une formation a été faite pour l'utilisation des produits, et il faut prévoir des vêtements adéquats et un cahier des charges (détail de l'utilisation des produits).

Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans (CCPSV):

Odile Chomette nous informe du projet d'une Maison de Santé : 2 médecins et une autre profession libérale minimum, ou un pôle Santé qui regroupe plusieurs professionnels de santé en activité dans le secteur, dont 2 nouveaux médecins qui projettent de s'installer.

L'installation d'une clinique dentaire est prévue à Bromont-Lamothe. CCPSV a délibéré pour la vente du terrain après avoir eu connaissance des plans.

Les travaux de la Maison Communautaire sont en cours : elle regroupera le RAM (Relais Assistantes Maternelles), les bureaux de la Communauté de Communes et du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Au sous-sol ou rez-de-chaussée, il y aura le Centre de Loisirs.

L'inscription pour le transport scolaire du collège doit désormais se faire directement auprès du Conseil Général.

9. Questions Diverses

- Jean-François Marcheix demande le compte rendu des réunions précédentes, Frédéric Saby distribue un exemplaire de la première réunion de conseil à chacun.
- Il demande, au nom de Damian Walsh, pourquoi celui-ci n'a pas reçu de convocation pour la réunion du CCAS. Josette Chanteranne dit la lui avoir déposée dans sa boîte aux lettres. Il demande aussi si un enfant domicilié sur une autre commune est toujours inscrit dans notre école, Frédéric Saby lui répond par l'affirmative.
- Frédéric Saby propose de désigner 4 personnes élues pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (fixation des impôts locaux pour les bâtiments appartenant à la Communauté de Communes) : cette formalité ne nécessite pas de prendre une délibération.

Roland Viallis, Mathieu Thomas, Frédéric Dugout et Dominique Fournier se portent candidats et seront proposés à l'administration fiscale par la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans.

- Roland Viallis demande quand est-ce que sera communiquée par voie de presse la composition des commissions : Frédéric Saby répond : assez rapidement dans le bulletin d'information.
- Jean-François Marcheix demande si on a eu un retour de la Commission des Impôts : pas de nouvelles à ce jour, et a-t-on eu un retour pour l'ouverture d'un commerce (coiffure...) ? la personne n'a toujours pas recontacté la mairie.
- Frédéric Dugout nous informe qu'aura lieu le 13 septembre prochain les 90 ans de la caserne des pompiers : manœuvre des pompiers du GRIMP, dépôt de gerbe au monument, buvette et un feu d'artifice (peut-être repas dansant). Il propose que le maire adresse une invitation à Jean-Yves Gouttebel et Michèle André.
- Odile Chomette informe que le logement au-dessus de la mairie est vacant et qu'il faut prévoir environ 1400 € de travaux (WC + Lavabo à changer) et qu'une annonce sera déposée sur un site internet bien connu dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h40.

La secrétaire

Le maire